



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI
MRC DE MONTCALM**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, à toutes les personnes intéressées que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liguori, qui se tiendra au 732, rue Jetté, à Saint-Liguori, le lundi 29 septembre 2025, à 20 heures, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Dossier # 1 : Mme Élisabeth Laurin

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 461, rang du Camp-Notre-Dame, à Saint-Liguori, sur le lot 4 373 246.

Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser une clôture de 6 pieds de hauteur dans la marge avant, alors que le règlement de zonage 2025-487 autorise seulement une clôture de 3 pieds de hauteur dans ladite marge.

Dossier # 2 : M. Dominic Theriault

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur le lot 5 906 972 sur le rang du Camp-Notre-Dame, à Saint-Liguori.

Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un pavillon de jardin (bâtiment accessoire) sur un terrain dépourvu de bâtiment principal, contrairement au règlement de zonage 2025-487, qui exige la présence d'un bâtiment principal pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire.

Dossier # 3 : M. Steve Boivin

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 15 curé Perreault, à Saint-Liguori sur le lot 4 373 042.

Description de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour objectif de régulariser une non-conformité résultant des travaux d'agrandissement, la marge arrière aménagée étant de 7,14 mètres, alors que le règlement de zonage 2025-487 exige un minimum de 7,6 mètres.

Cette demande de dérogation est disponible, pour consultation sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture du bureau municipal au 840, rue Richard à Saint-Liguori en communiquant au 450-753-3570.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par les procédures établies lors de la séance du 29 Septembre 2025 à 20 heures.

DONNÉ À SAINT-LIGUORI, CE 10^{ème} JOUR DE SEPTEMBRE 2025

Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier